



DEPARTEMENT JEUNES TIREURS

REGLEMENT POUR LE CONCOURS DE SECTIONS JT/JJ

1. Buts Le concours cantonal de sections des Jeunes tireurs et Adolescents, organisé pour la première fois en 1994, entend encourager et récompenser le meilleur cours Jeunes tireurs de l'année.
2. Organisation Le concours cantonal de section des JT (Jeunes tireurs) et des JJ (Adolescents) est organisé par la FJT sous la direction du chef jeunes tireurs.
3. Lieu et date Il appartient au chef jeunes tireurs de choisir et réserver la place de tir et la date de la manifestation.
Ce choix sera communiqué au comité FJT avant le 1^{er} décembre de l'année précédant le tir.
4. Participants Tous les JT et JJ membres d'une société de tir reconnue par la FJT, âgés de 13 à 20 ans, tirant avec un fusil d'assaut 90.
5. Programme Cible : A 10
Nombre de coups : 13 coups, soit : 3 coups d'essais obligatoires
6 coups par coups
4 coups série
Ce tir compte comme 1^{er} tour pour le championnat de groupes.
6. Tir préalable Possible uniquement en cas d'excuse valable. La demande sera adressée au chef Jeunes Tireurs dans le délai fixé sur la convocation.
Le résultat compte pour les classements annuels et celui de la manifestation. Il ne donne pas droit à la remise des prix mais uniquement à la distinction.
7. Munition A la charge des sections.
8. Classement Le classement des sections est basé uniquement sur les participants inscrits aux cours JT/JJ dans le système AFS.
Pour ce concours le barème est le suivant :
- | | | | | |
|---------|-----------------------|---|----|------------------------|
| 3 – 4 | participants au cours | = | 3 | résultats obligatoires |
| 5 – 7 | participants au cours | = | 4 | résultats obligatoires |
| 8 | participants au cours | = | 5 | résultats obligatoires |
| 9 – 10 | participants au cours | = | 6 | résultats obligatoires |
| 11 | participants au cours | = | 7 | résultats obligatoires |
| 12 – 13 | participants au cours | = | 8 | résultats obligatoires |
| 14 | participants au cours | = | 9 | résultats obligatoires |
| 15 - + | participants au cours | = | 10 | résultats obligatoires |
9. Distinctions Selon les dispositions d'exécution pour l'activité des Jeunes tireurs et Adolescents de la FJT.

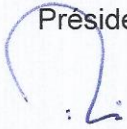
10. Divers

Le comité FJT statue sur tous les différents qui ne pourraient être réglés par le présent règlement.

Approuvé par le comité FJT dans sa séance du 10 juin 2013. Le présent règlement abroge tout règlement ou directive antérieur.

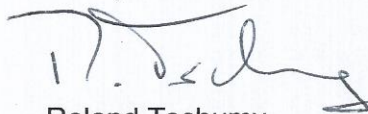
Fédération Jurassienne de Tir

Président



Ruedi Meier

Chef jeunes tireurs



Roland Tschumy